

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2026-50 Budget principal - Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2025.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme BERANGER	M. ASSAM
Mme BOIS	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. LENORMAND	M. POULET

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN



2026-50 Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) doivent présenter à leur assemblée délibérante, avant la fin du deuxième trimestre suivant la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, prévue à l'article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Ce rapport vise à assurer l'information du Conseil Municipal sur l'utilisation de cette dotation et sur les actions conduites en faveur de la cohésion sociale, du développement local, de l'accès aux services publics, de l'éducation, de la jeunesse, de la vie associative, de la culture, du sport, de la tranquillité publique ou encore de l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Il permet également de valoriser les politiques publiques mises en œuvre par la commune et d'apprécier leur contribution à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

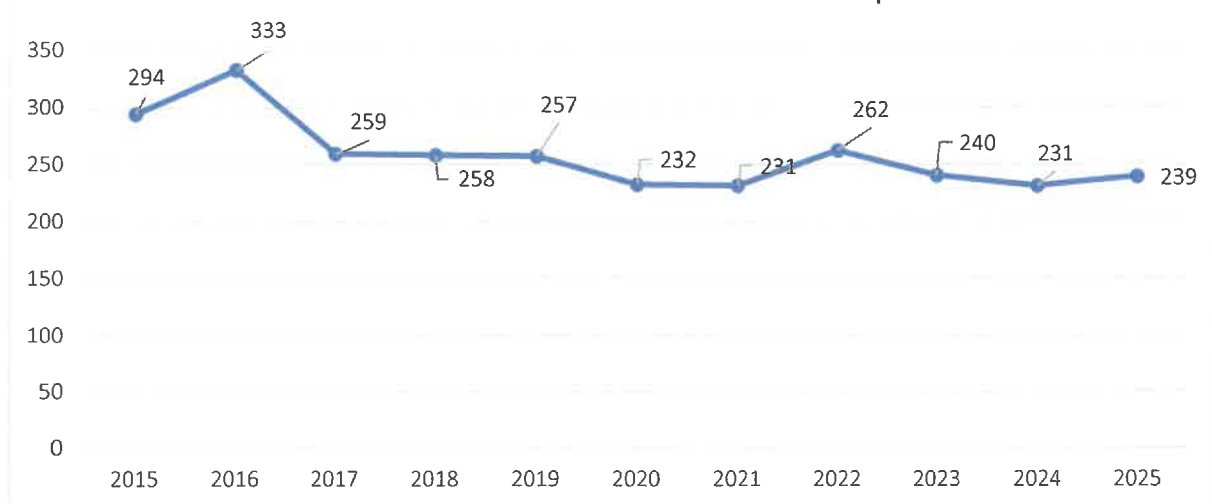
La DSU constitue une dotation de péréquation versée par l'État aux communes urbaines connaissant des charges particulières au regard de leurs ressources. Son attribution repose sur un classement des communes établi à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges. Pour les communes de 10 000 habitants et plus, cet indice prend notamment en compte le potentiel financier par habitant, la proportion de logements sociaux, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu par habitant.

Ces critères traduisent la volonté de soutenir les communes confrontées à des besoins sociaux importants, afin de renforcer leur capacité d'action en faveur de la cohésion sociale, du développement urbain et de l'égalité des chances.

Pour Saint Jean de la Ruelle, la dotation s'est élevée à 1 358 390 € au titre de 2025 contre 1 261 436 € en 2024, soit une progression de + 7,69 %. Elle avait progressé de + 9,15 % entre 2023 et 2024.

La commune est classée au 235^{ème} rang des villes métropolitaines de plus de 10 000 habitants. Les critères utilisés pour établir ce classement reposent sur la population, le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, de bénéficiaires de l'APL, le niveau de revenu des habitants, et le nombre d'habitants résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Evolution du classement DSU de la commune depuis 2015



Selon les données fournies par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), le revenu imposable par habitant a évolué moins rapidement sur la commune entre 2024 et 2025 que l'année précédente : il atteint 13 520 € en 2025, contre 13 014 € en 2024 (+ 3,9 %). Ce montant est nettement inférieur à celui constaté sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants (18 519 €).

Depuis 2015, la commune est signataire du contrat de ville de l'agglomération orléanaise, pour la période 2015-2020. Ce contrat a été prolongé par l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés. Les actions qui en découlent visent les quartiers prioritaires définis en fonction de l'importance du nombre de ménages ayant des revenus inférieurs au revenu médian.

Ces quartiers prioritaires sont :

- le quartier des Trois Fontaines réunissant les résidences Salmoneries, Prairie, Pincevent et Essarts.

Pour le parc social des Salmoneries et le parc privé de la Prairie, la rénovation a été soutenue par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Les bailleurs sociaux ont également engagé des rénovations sur les patrimoines Pincevent (Résidences de l'Orléanais) et Essarts (Valloire Habitat).

- le quartier des Chaises dont le projet de rénovation est soutenu par l'ANRU : le bailleur VALLOIRE a réalisé la réhabilitation et la résidentialisation des logements, Orléans Métropole a réalisé la passerelle reliant les quartiers des Chaises et d'Alleville et poursuit l'aménagement des espaces publics et la restructuration du centre commercial. La commune a réalisé la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin.

L'intervention de la commune dans ces quartiers s'inscrit en complément d'actions d'envergure sur le patrimoine social ou privé, portées par leur gestionnaire (bailleurs sociaux, Conseil Syndical).

Les actions mises en œuvre par la ville en 2025 sont ainsi de plusieurs ordres :

- Les structures d'accueil et d'activité à destination des enfants, des jeunes et des familles représentent le volume d'activité et le volume financier les plus importants : accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, crèches et haltes-garderies, conservatoire municipal, sports,



etc. Les moyens mobilisés sont restés constants à la suite de l'épisode de crise sanitaire et ont permis d'adapter les modes d'accueils ou les enseignements dispensés.

- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, des ateliers d'activités et d'animations PTIT TEMPO - A'TEMPO sont proposés, gratuitement, tous les jours en maternelle et deux fois dans la semaine en élémentaire, pour favoriser l'épanouissement et contribuer à la réussite scolaire des enfants. La municipalité a veillé à ce que les Temps d'Activités Périscolaires soient assurés toute l'année, afin de garantir la parfaite continuité de la prise en charge des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Les actions en élémentaire ont été supports à une démarche d'éducation à la citoyenneté, qui a donné lieu à un nouvel élan donné au Conseil des Jeunes pour le Climat et les Solidarités, en complément des actions relevant de l'Information Jeunesse.
- En parallèle des apprentissages scolaires, la commune accompagne les élèves dans la validation de compétences « savoir nager », « savoir rouler à vélo », afin que tous les enfants de la commune aient plus d'autonomie dans leurs loisirs et dans leur vie future. En complément, des temps d'activité physique sont proposés pour que parents et enfants s'y retrouvent ensemble, dans une double logique de parentalité et de prévention des effets de la sédentarité.
- La ville a poursuivi la promotion de la lecture, des livres et des auteurs, s'appuyant sur la gratuité de l'inscription au réseau des bibliothèques de la ville, et maintenu les ouvertures dominicales. Les actions réalisées en direction des publics, enfants et adultes, visent notamment les écoliers et les familles des quartiers prioritaires.
- Durant l'été 2025, les structures municipales ont accueilli et porté dans l'espace public des animations et des représentations à dimension artistique et culturelle, pour aller vers les publics et offrir aux familles des activités variées dans les espaces naturels de la ville, ou dans les équipements emblématiques de la commune. Cette programmation a inauguré la démarche de sensibilisation, d'initiation et de découverte qui est au cœur de la médiation culturelle à destination de tous les publics avec un effort particulier sur les actions « hors les murs ».
- Les usagers et les familles sont aidés dans leurs démarches par l'emploi des outils numériques, l'espace public numérique et les Maisons Pour Tous, ainsi que l'agence France Services communale, 1^{ère} agence ouverte dans la Métropole orléanaise ainsi que le bus France Services accueilli une fois par semaine près du centre social Rol Tanguy. Dans l'ensemble des structures, une vigilance est apportée aux problématiques de l'illectronisme, et des actions sont développées pour favoriser l'inclusion numérique.
- Une attention particulière est portée aux jeunes dans leurs pratiques des médias et réseaux sociaux, prenant souvent la forme d'un repli sur les écrans ; les centres sociaux sont inscrits dans le protocole « Promeneurs du Net » piloté par la CAF.
- Les centres sociaux (Maisons Pour Tous) sont des lieux ressources de proximité sur les quartiers d'habitat populaire, qui œuvrent en veillant à la mixité dans les services proposés à toute la population en soutenant la solidarité entre les personnes. Ils initient un lien entre les habitants, autour d'activités ou d'actions thématiques ; un accent particulier est mis sur l'insertion durable, notamment par l'alphabétisation et le renforcement de la pratique du français.



- L'aide et l'information apportées aux demandeurs d'emploi (jeunes et adultes, hommes et femmes) notamment par l'Espace Emploi Formation, mais aussi l'aide à la création de logements (notamment de logements sociaux), sont des leviers pour une ville solidaire sur le front de l'accès à l'emploi et au logement.
- Les aides directes aux familles, les services à la personne (notamment par le CCAS, l'épicerie sociale - EPIS, le portage des repas à domicile) sont des actes de solidarité intergénérationnelle, et de lutte contre les exclusions.
- La ville favorise l'accès aux soins des publics des QPV grâce aux deux structures médicales dont elle est propriétaire : la Maison de Santé Pluridisciplinaire F.Dolto dans le quartier des Chaises, qui accueillent 18 professionnels médicaux et paramédicaux et la Maison Médicale Sud toute proche du quartier des 3 fontaines, qui accueille 5 professionnels. La proximité de ces établissements permet aux habitants une facilitation d'accès aux soins. Cette proximité constitue également une opportunité pour un diagnostic croisé des besoins sur les territoires et une dynamique pour les actions de prévention.
- Dans une approche préventive et éducative, la ville mène trois types d'actions de promotion de la santé en direction de tous les publics : prévention, dépistage, sensibilisation. Les thématiques abordées le sont au regard des différents diagnostics menés avec les professionnels intervenants dans les QPV. Pour 2025 plusieurs actions ont été menées autour des thèmes prioritaires que sont : la vaccination, l'accès aux soins et au dépistage, la santé mentale, la vie affective et sexuelle (à destination des jeunes notamment), la prévention des addictions, l'éducation nutritionnelle et la promotion de l'activité physique. Ces actions au plus près des habitants sont toujours un moyen d'augmenter la littératie en santé des publics fragiles.
- En direction des personnes âgées, potentiellement isolées et vulnérables, la ville propose des actions d'animation pour maintenir le lien social et intergénérationnel, et apporte une aide et un accompagnement devant la fragilisation des situations et le risque d'isolement et de perte d'autonomie. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du dispositif CLIC et la coordination avec les acteurs locaux.



Afin de répondre aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines actions ainsi que leurs conditions de financement sont ici valorisées :

Actions	Coût	Financements spécifiques et rembours. divers	Charge nette communale
Vie sociale citoyenne et éducation	3 926 487	1 051 197	2 875 290
Soutien aux associations	217 391	-	217 391
Centres Sociaux	3 251 873	863 062	2 388 811
Politique de la ville, Enfance, Jeunesse et Animation urbaine (actions culturelles et éducatives spécifiques sur les quartiers, médiateurs, A'TEMPO ...)	57 914	0	57 914
Espace Emploi Formations	148 375	21 226	127 149
Portage des repas à domicile des personnes âgées et handicapées	250 933	166 908	84 025
Accès aux droits, services à la population	176 599	40 050	136 549
<i>Actions gérées par le CCAS et financés par la subvention communale</i>			
Epicerie sociale	20 454	0	20 454
Accompagnement social et suivi du RSA	146 139	40 050	106 089
Actions santé	5 907	0	5 907
Aides sociales versées	4 099	0	4 099
Total général	4 103 086	1 091 247	3 011 839

La Municipalité a par ailleurs mis en place une politique tarifaire favorisant l'accès pour tous aux accueils de loisirs, à la restauration, au portage des repas à domicile et aux services culturels.

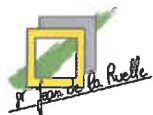
Le montant de 1 358 390 € perçu par la commune au titre de la DSU 2025 permet de couvrir 45,10 % des dépenses nettes engagées par la commune au titre de la solidarité et de la cohésion sociale.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Maire concernant les actions de développement social urbain menées par la ville, en référence à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2025.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle Vice-président d'Orléans Métropole	 Anne LE BIHAN Secrétaire de séance
--	--



Conseil Municipal du 29 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026



ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_50-DE

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »